



Assemblée générale

AG/EF/3327

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

Deuxième Commission

35^e séance – après-midi

**LA DEUXIÈME COMMISSION ADOPTE SEPT PROJETS DE RÉOLUTION,
DONT DEUX AYANT TRAIT À DES QUESTIONS
LIÉES À LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT, APRÈS UN VOTE**

La Commission économique et financière (Deuxième Commission) s'est réunie cet après-midi pour prendre connaissance de quelques projets de résolutions et en adopter un certain nombre. À l'issue de la réunion tenue cet après-midi, la Commission a adopté cinq projets de résolution de manière unanime et consensuelle, tandis que deux projets de résolution relatifs à des questions liées à la situation au Moyen-Orient ont été chacun adopté après un vote. À l'issue des deux votes tenus, les deux textes ont été adoptés par une majorité de 158 voix.

/...

Le projet de résolution intitulé « Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles », a, quant à lui, été adopté par les délégations de la Deuxième Commission par 158 en sa faveur, 6 contre et 7 abstentions. Si elle l'adoptait, l'Assemblée générale réaffirmerait les droits inaliénables du peuple palestinien et de la population du Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles, notamment leurs terres et leurs ressources en eau et en énergie.

La représentante d'Israël a déploré le fait que la Deuxième Commission « s'engage une nouvelle fois dans ce rituel malheureux » et « perde son temps en discutant une résolution biaisée », au lieu de se pencher « sur des défis mondiaux majeurs tels que la sécurité alimentaire, la désertification, et le changement climatique ». Elle a regretté que la résolution relative à la marée noire sur les côtes libanaises ne fasse aucune référence au contexte dans lequel s'est produit le conflit avec le Liban, notamment, a-t-elle dit, « les attaques armées perpétrées par le Hezbollah contre Israël le long d'une frontière internationalement reconnue. Elle a ajouté que les problèmes environnementaux entre son pays et les Palestiniens ne pouvaient être réglés « que par des négociations directes, qui « ne passent pas par New York, mais par Jérusalem et Ramallah ».

Le représentant du Liban a, pour sa part, estimé que la marée noire sur les côtes libanaises a eu des conséquences économiques et écologiques importantes, tel que cela a été relevé par un rapport du Secrétaire général sur le sujet. Il a, de ce fait, soutenu qu'il est légitime que la Deuxième Commission se préoccupe de cette question, et a invité Israël à dédommager le Liban, et à se conformer aux résolutions pertinentes des Nations Unies. Le représentant de la Syrie a regretté, quant à lui, qu'Israël continue de s'opposer aux activités de la Deuxième Commission. Il a regretté ensuite qu'Israël ne se plie toujours pas aux

résolutions des Nations Unies sur cette question, et à d'autres résolutions en rapport avec le conflit israélo-palestinien

Le représentant de la Palestine a salué l'adoption des deux projets de résolution par la Commission et a remercié les États qui les ont soutenus. Il a estimé que ces textes « rappelaient à Israël la position de la communauté internationale qui rejette l'occupation des Territoires palestiniens, dont Jérusalem-Est ».

/...

PRÉSENTATION DE PROJETS DE RÉOLUTION

/...

Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles

Explication de position avant la mise au vote du projet de résolution

La représentante d'Israël a indiqué que son pays avait demandé un vote sur ce texte. Elle a ajouté que sa délégation voterait contre le projet de résolution. Elle a « déploré » que la Deuxième Commission « s'engage une nouvelle fois dans ce rituel malheureux » et « perde son temps en discutant une résolution biaisée », au lieu de se pencher « sur des défis mondiaux majeurs tels que la sécurité alimentaire, la désertification, et le changement climatique ».

La représentante a dit qu'Israël « partageait les intérêts de ses voisins de protéger et préserver l'environnement naturel », et que les problèmes environnementaux entre son pays et les Palestiniens ne pouvaient être réglés « que par des négociations directes », qui « ne passent pas par New York, mais par Jérusalem et Ramallah ». Elle a conclu en soulignant qu'Israël était « prêt à partager son expérience et son savoir-faire avec ses voisins » et se tenait « prêt à travailler sur des défis communs liés au changement climatique, à la désertification, à la dégradation des terres et tous les autres problèmes auxquels les habitants de la région font face ».

À l'issue d'un vote, la Deuxième Commission a adopté par 158 voix pour, 6 voix contre (États-Unis, Israël, Îles Marshall, Micronésie, Canada et Nauru) et 7 abstentions (Sainte-Lucie, Salvador, Cameroun, Australie, Côte d'Ivoire, Panama et Vanuatu), le projet de résolution intitulé « **Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles** » ([A/C.2/66/L.22](#)).

Par ce texte, l'Assemblée générale réaffirmerait les droits inaliénables du peuple palestinien et de la population du Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles, notamment leurs terres et leurs ressources en eau et en énergie.

Aux termes de ce projet de résolution, l'Assemblée générale exigerait également qu'Israël, puissance occupante, cesse d'exploiter, d'altérer, de détruire, d'épuiser et de mettre en péril les ressources naturelles du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et du Golan syrien occupé. L'Assemblée reconnaîtrait aussi le droit du peuple palestinien de demander réparation si ses ressources naturelles sont exploitées, altérées, détruites, épuisées ou mises en péril par suite de mesures illégales prises par Israël, puissance occupante, dans le

territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et exprimerait l'espoir que cette question sera réglée dans le cadre des négociations entre les parties palestinienne et israélienne relatives au statut définitif.

Explications de vote après adoption du texte

Le représentant de l'Australie a expliqué que contrairement aux années précédentes qui ont vu l'Australie voter contre ce texte, cette année son pays avait décidé de s'abstenir. Il a indiqué que l'Australie « soutenait le principe de la souveraineté palestinienne sur les ressources naturelles du territoire palestinien occupé » et prenait des mesures concrètes pour contribuer à l'édification d'un État palestinien. Il a cependant regretté que le texte « ne prenne pas assez en compte les besoins de sécurité d'Israël ». Il a conclu en rappelant le soutien de son pays à une solution favorable à l'existence de deux États souverains, vivant en paix et en sécurité côte à côte, avant de demander la reprise immédiate des négociations directes entre Israéliens et Palestiniens.

Le représentant de la Syrie a regretté qu'Israël continue d'accuser la Deuxième Commission de s'occuper de problèmes qui ne sont pas de son ressort. Il a affirmé que l'exploitation, par Israël, des ressources naturelles des territoires palestiniens occupés, conduit à l'appauvrissement du peuple palestinien. Il a relevé qu'Israël ne se soumet pas aux recommandations de la communauté internationale, et il a estimé que l'adoption de cette résolution est un signal fort envoyé à Israël, afin que cesse l'occupation des territoires palestiniens occupés et celle du Golan syrien. Il a également souligné l'importance, pour la Deuxième Commission, de continuer à se pencher sur ces questions.

L'Observateur permanent de la Palestine a salué l'adoption de ce projet de résolution, remerciant les États Membres qui ont soutenu l'adoption du projet de texte. Il a estimé que ce texte « rappelait à Israël la position de la communauté internationale qui rejette l'occupation des territoires palestiniens, dont Jérusalem-Est ». Il a conclu son intervention en saluant la délégation de l'Égypte, qui a présenté ce projet de résolution.

* *** *